



Procès-verbal de l'Assemblée du 8 Août 2024 – Quartier 2

L'Assemblée débute à 18H30 en présence de 19 riverains du quartier concerné, de M. Vincent BRUN et de M. Philippe BUFFIER en leur qualité de référents de quartier et de Monsieur le Maire en deuxième partie de réunion pour répondre aux questions.

Certains riverains signalent qu'ils n'ont pas reçu le procès-verbal de l'Assemblée du 13 Octobre 2023. Vincent BRUN précise qu'à la suite d'une erreur du service de communication de la Mairie, le procès-verbal n'a pu être mis en ligne qu'aujourd'hui et qu'il dispose de quelques exemplaires à consulter sur place.

Les référents annoncent l'inscription de trois nouveaux riverains ce qui fait aujourd'hui 77 membres, y compris les référents, dans le groupe du Quartier 2. Il est rappelé que les inscriptions se font sur le Groupe Facebook « Résider et Communiquer dans le Quartier 2 de Bagnols en Forêt ».

Un riverain des Culasses demande son intégration dans le Quartier 1 qui comprend la majeure partie des Culasses.

Aucune demande n'ayant été formulée par les riverains présents à intégrer à l'ordre du jour, Philippe BUFFIER propose de démarrer les discussions sur celui annoncé à la Mairie.

1° Communications à l'intérieur du Groupe et/ou avec la Mairie.

Il est rappelé que chacun(e) peut intervenir directement auprès de la Mairie pour régler ses problèmes personnels mais il est recommandé de les communiquer au Groupe dans la mesure ou ceux-ci peuvent concerner d'autres riverains du Quartier.

2° Le transport pour les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de l'intercommunalité ainsi qu'à l'intérieur du village très étendu.

Aucune remarque n'a été formulée sur ce sujet.

3) La sécurité au niveau des propriétés ou sur les voies de circulation du Quartier.

Les riverains sont rappelés à la prudence quant aux propositions de services formulées par des étrangers du Quartier et d'en informer, par le biais du Groupe, toute démarches intempestives. Certains riverains regrettent le peu de rotation de la Police Municipale dont il est rappelé qu'elle n'intervient que sur demande du riverain.

A ce sujet, dans son intervention de fin de réunion, Monsieur le Maire confirme que des patrouilles quasi quotidiennes sont effectuées sur le territoire communal. Avec 55 kilomètres de voirie, il n'est pas facile de savoir à quel moment ils passeront dans notre quartier. Ils sont en tout cas mandatés pour faire des contrôles hebdomadaires de vitesse et de respect de la signalisation routière dans plusieurs quartiers de la Commune où la circulation est

problématique. Ils sont envoyés très régulièrement sur le terrain pour effectuer des constats concernant des infractions aux règles d'urbanisme, au code de l'Environnement ou sur l'utilisation du feu.

Concernant la sécurité sur les voies de circulation, les riverains des Tubières signalent la disparition des miroirs sur le Chemin des Tubières au niveau branchement avec la D4 et au croisement avec le Chemin de Rousseau.

On note toujours des plaintes sur l'état des revêtements comme aux Tubières et Plan Pinet ainsi que sur l'élagage des arbres des propriétés privées et les dégâts occasionnés par le ruissellement des eaux pluviales (Impasse des Tubières)

4° Les installations pour les activités périscolaires des enfants.

Problème soulevé par M. CHABANOL et Mme CATEL relatif à l'activité « Football » à la MTL ainsi que des vestiaires, manque de sécurité et d'hygiène.

5° L'environnement (bruits mécaniques, animaux de compagnie, odeurs des décharges...)

A l'exception des odeurs de décharge, dont on ne peut malheureusement rien faire, aucune plainte n'est formulée par les riverains. Cependant, en fin de réunion, Monsieur le Maire précise qu'il a engagé un bureau d'étude chargé de travailler sur cette nuisance de manière scientifique, caractérisant les odeurs émanant des casiers de déchets et relevant des conditions météorologiques favorisant la dispersion des odeurs nauséabondes vers le village. Suite aux résultats de cette étude, une série de mesures sera proposée et mise en œuvre pour réduire cette nuisance au minimum et préserver la tranquillité des riverains.

Toutefois, il invite les riverains ayant perçu des odeurs d'adresser un courriel à la Mairie ou de poster un signalement sur l'Application Maires et Citoyens confirmant le jour, l'heure, la durée et le lieu du constat de présence d'odeurs de décharge. Chaque signalement sera une donnée précieuse pour aider à la compréhension du fonctionnement de la dispersion de ces odeurs et permettra, à terme, de mettre en place des mesures préventives et curatives efficaces.

Intervention de Monsieur le Maire

- Travaux sur la D4 (Département)
 - Absence de glissières de sécurité avant le Chemin de Maupas en allant sur Saint Paul, et dans le virage au niveau du lotissement des Jardins de l'Adrech avec la réalisation d'un « Tourne à gauche » avant la fin de 2024.
 - Elargissement entre la supérette du Carrefour Contact et la zone de retournement du Chemin de Plan Pinet pour 2025. Monsieur le Maire précisant que ces élargissements ne sont réalisés que pour faciliter la circulation des bus.
 - Ruissellement sur la D4 dans la descente vers Fréjus. Il s'agit de canalisations bouchées empêchant l'écoulement des eaux de source. Les travaux à la charge de la Mairie s'élèvent à 184 000 Euros pour 520 ml de canalisations.
- Voies privées et communales

Un bureau d'études va être mandaté pour faire un audit des différentes voies de circulation de la commune afin de définir les limites de responsabilité pour leur entretien.

• Elagages de certaines zones

Monsieur le Maire confirme l'envoi des courriers aux propriétaires concernés en passant au niveau « Mise en demeure »

• Les Culasses

Une partie des travaux est prévue pour cette année 2024.

• Chemin de Plan Pinet

Dans la descente vers la Piste des Escolles, travaux de réfections importants pour 2025.

• Entretien des installations sportives à la MTL

Monsieur le Maire demande qu'on lui transmette les factures des travaux réalisés par l'Association et remercie M. CHABANOL pour sa sollicitude.

• Ordures ménagères

Distribution des containers jaunes à partir du mois de Septembre.

La réunion est clôturée à 20H00 après avoir remercié Monsieur le Maire et les riverains présents.

Les Référents:

BRUN V.

BUFFIER P.